

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2024

Suite à la convocation en date du 28 février 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANE se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal le 04 mars 2024 à 20 H sous la présidence de Monsieur Michel MASQUÈRE, Maire

La convocation a été affichée le 28 février 2024.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François et FINI Sandro

Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude et WEIHSS Pascal

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 29 JANVIER 2024

ENVELOPPE ANNUELLE PREVISIONNELLE 2024 CONCERNANT LES PETITS TRAVAUX INOPINES RELEVANT DE LA COMPETENCE DU SDEHG

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe financière prévisionnelle pour l'année 2024 de **3 000 € maximum de participation communale**. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 3000 € sur ses fonds propres.
- Charge Monsieur le Maire : d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- De valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- De valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- D'en informer régulièrement le conseil municipal ;
- D'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
- De présenter à chaque fin d'année, **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

VERSEMENT SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL VERS BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à la demande de la Trésorerie et suite à la délibération n°9-3 du 12 décembre 2023, le budget annexe du Village Vacances relève depuis le 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature M4 relative aux SPIC et qu'il dispose à cet effet d'une autonomie financière.

Une subvention de 83 000 € avait été versée par le budget principal afin de solder le déficit de trésorerie pour permettre le passage en M4.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget village vacances a donc commencé l'année 2024 avec une trésorerie quasi nulle. Les recettes du Village Vacances sont versées sur le compte mensuellement, à chaque début de mois pour le mois m-1.

Le Village Vacances doit s'acquitter d'une facture EDF de 7 258.76 € à régler pour le 11/03/2024. Or à ce jour, le solde de la trésorerie du budget Village Vacances Mane est de nouveau nul compte tenu des factures acquittées de janvier/ février.

Afin de permettre le paiement de la facture et pour que le Village Vacances dispose d'un fonds de roulement suffisant dans l'attente des prochains versements des recettes, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 20 000 € du budget principal vers le budget annexe Village Vacances.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la subvention pour le budget annexe Village Vacances
- D'engager les démarches nécessaires et d'inscrire les dépenses au budget principal

QUESTIONS DIVERSES

Visite CAUE pour accompagner la Commune à la définition d'un projet au square des écoles et maison dans l'enceinte scolaire : M-C GUALTER informe qu'un agent du CAUE est venu visiter les bâtiments faisant l'objet d'un projet porté par la Commune dans le cadre de la labellisation « Villages d'avenir ».Le projet consiste notamment à l'emménagement d'un local pour l'accueil d'enfants, la réhabilitation et le développement d'une bibliothèque, la réhabilitation de logement et la redynamisation du centre bourg. La labellisation permettra à la Commune de bénéficier d'un accompagnement humain et financier (ingénierie) pour la réalisation de son projet.

Loto des écoles : F. BOUIN informe les élus que le loto des écoles à remporter un vif succès. La recette s'élève à 2 700 €. Elle remercie les commerçants ainsi que les collectivités pour leur soutien et les lots offerts. Toutes les boissons sont offertes par Intermarché

Location/mise à disposition salle commune de village de vacances : M-C GUALTER informe le conseil qu'une personne exerçant l'activité de coach sportif recherche un local afin de pouvoir y exercer son activité. La commune pourrait proposer la salle commune du village de vacances et cette activité pourrait être proposer aux vacanciers de complexe touristique. Il convient d'un définir les modalités (fréquence d'utilisation, prix de location, mise à disposition...)

City stade : M-C. GUALTER informe qu'elle a fait réaliser plusieurs devis pour la création d'un city stade sur l'emplacement d'un des terrains de tennis. Les projets vont de 20 000 € à 80 000 € environs en fonction de la taille du terrain et des équipements. Il convient de retenir un projet et de faire les demandes de subventions. Projet à retenir sur le budget 2025.

Aménagement avenue du Cagire place de l'Eglise : les travaux sont en cours.
A. FURCY et F. DEVAUTOUR débattent sur la signalisation à mettre en place à l'intersection entre l'allée du Rédeilhas et l'avenue du Cagire. F. DEVAUTOUR se porte pour un céder le passage. Le prestataire en charge des travaux préconise un stop qui serait plus sécuritaire.

23h la séance est levée.

M. MASQUERE	A.FURCY	J. CASTEX	M-C.GUALTER	M.ARTIGUES
M.BAZART	F. DEVAUTOUR	F.FERRANDI	M.NSIRI	P.WEIHSS
	S.FINI	S.BOTTAREL	C.CARLINI	F.BOUIN